



Extrait du registre des décisions du Maire

Décision n° 2024_06_01

Objet : Marché de Services – Service de gestion de la cuisine centrale de Mesnils-sur-iton et fourniture de denrées alimentaires

Le Maire de la Commune de Mesnils-sur-Iton,
Vu l'article L.2122-22 (4°) du Code Général des Collectivités Territoriale,
Vu l'ordonnance du 26 novembre 2018 relative à la commande publique,
Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du nouveau code de la commande publique,
Vu la délibération n°2020-036 du 10 juillet 2020, déléguant au maire le pouvoir « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »
Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique,

DÉCIDE

Article 1^{er} : de procéder à la signature du marché de services avec l'entreprise :

SAS DUPONT RESTAURATION - 13 Avenue Blaise Pascal – ZA Les Portes du Nord 62820 LIBERCOURT

Le marché est conclu pour une durée de 4 ans à compter du 16 août 2024.

Le montant des prestations pour la période initiale est défini comme suit :
- Prix unitaire du repas : 4,5087 € HT soit 4.76 € TTC (TVA 5.5%)

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :
○ Monsieur le Préfet de l'Eure,
○ Monsieur le Trésorier de Breteuil sur Iton.

Fait à Mesnils-sur-Iton, le 07 juin 2024
Colette BONNARD,
Maire,

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Rouen (76) dans un délai de deux mois à compter de sa notification en application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du Code de Justice Administratives. La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr